

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2021-043

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

Sommaire

09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

09-2021-03-19-00004 - Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale d'agrément commercial compétente pour statuer sur un projet à réaliser dans la commune de Tarascon sur Ariège n° P032920921 (6 pages) Page 3

09 SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DE L ARIEGE - SERVICE AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET MARCHES PUBLIC / SERVICE AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET MARCHES PUBLIC

09-2021-03-29-00006 - Arrête Préfectoral Brulage Dirigé 2021 (2 pages) Page 9

09-2021-03-29-00008 - Arrête Préfectoral cynotechnique - Module Avalanche 2021 (2 pages) Page 11

09-2021-03-29-00010 - Arrêté Préfectoral Cynotechnique Module Recherche de Victimes Immergées 2021 (2 pages) Page 13

09-2021-03-29-00009 - Arrête Préfectoral Cynotechnique Module Recherche en décombres et Recherche de personnes égarées 2021 (2 pages) Page 15

09-2021-03-29-00011 - Arrêté Préfectoral Feux d Espaces Naturels Module Détachement d Intervention Hélicopté (D.I.H.) 2021 (3 pages) Page 17

09-2021-03-29-00012 - Arrêté Préfectoral Feux d Espaces Naturels, Module Feux de Forêts 2021 (3 pages) Page 20

09-2021-03-29-00013 - Arrêté Préfectoral Gestion Opérationnelle de Commandement 2021 (3 pages) Page 23

09-2021-03-29-00007 - Arrête t Préfectoral Cadre feux tactiques 2021 (2 pages) Page 26

Foix, le **19 MARS 2021**

Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial compétente pour statuer sur un projet à réaliser dans la commune de Tarascon sur Ariège - n° P032920921

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de Commerce ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;

Vu le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 modifié par arrêté du 10 août 2020 instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Ariège ;

Considérant que ladite commission devra statuer sur le dossier n° P032920921, enregistré le 1^{er} mars 2021, présenté par la SCI VPFC, représentée par M. Pierre-François DUPIN, dont le siège social se situe Route de Saint-Girons 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE, relatif au projet d'extension du magasin « Mon Brico » sous l'enseigne Weldom, situé route de Quié 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE, pour une surface de vente de 1 439,16 m².

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège:

ARRÊTE

Article 1er

La commission départementale d'aménagement commercial compétente pour statuer sur le dossier susvisé enregistré sous le n° P032920921 est constituée ainsi qu'il suit :

Au titre des élus :

- Le maire de Tarascon-sur-Ariège ou son représentant ;
- Le président de la communauté de commune du pays de Tarascon sur Ariège ou son représentant ;
- Le président du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou son représentant ;
- La présidente du conseil départemental ou son représentant ;
- La présidente du conseil régional ou son représentant ;
- Mme Véronique RUMEAU, maire de Saint-Pierre de Rivière, suppléante de Monsieur Louis MARETTE, maire de Mazères, représentant les maires du département, empêché ;
- M. Patrick TIMBART, membre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées (titulaire) ou en cas d'empêchement, M. Alain TOMEIO, président de la communauté de communes de Mirepoix (suppléant);

Au titre des personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Lily CHIREUX, présidente de l'association ADEIC 09, ou en cas d'empêchement, M. Julien PLAZA, président de l'association AFOC 09 (collège de la consommation) ;
- Mme Joëlle SABATIER, présidente de l'association PCAD 09 ou en cas d'empêchement, M. Christian JOUSSERAND, association PCAD 09 (collège de la consommation);
- M. Didier BORDENEUVE, Agence Locale de l'Énergie du Département de l'Ariège (ALEDA) ou en cas d'empêchement, M. RINALDI, architecte DEA, (collège du développement durable) ;
- M. Joseph PINZIO, architecte DPLG, suppléant de Mme Sylvie CHARPINET CRACOWSKI, architecte DPLG, empêchée (collège de l'aménagement du territoire) ;

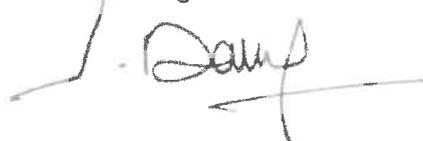
Au titre des personnalités qualifiées représentant le tissu économique :

- Mme Josiane GOUZE FAURE, vice-présidente de la chambre de commerce et d'industrie;
- M. Philippe MORERE, vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat.
-

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général



Stéphane DONNOT

Foix, le **26 MARS 2021**

Arrêté préfectoral portant habilitation de la SARL LINEAMENTA à établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code du commerce
Habilitation n° CC-09-2021-03-23-002

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du Commerce, et notamment les articles L.752-23 et R.752-42-1 à R.752-42-6 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code du commerce ;

Vu la demande d'habilitation formulée le 15 mars 2021, reçue le même jour, par la SARL LINEAMENTA dont le siège social est situé 21 avenue du Général de Castelnau 33140 VILLENAVE-D'ORNON ;

Considérant la complétude du dossier ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

Article 1

La SARL LINEAMENTA dont le siège social est situé 21 avenue du Général de Castelnau 33140 VILLENAVE-D'ORNON est habilitée à établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code du commerce, pour les projets d'aménagement commerciaux situés dans le département de l'Ariège.

Article 2

La présente habilitation est accordée pour une durée de cinq ans non renouvelable par tacite reconduction. La demande de renouvellement devra être déposée 3 mois avant la date d'expiration de l'habilitation.

Article 3

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention de la présente habilitation.

Article 4

Toute modification dans les indications fournies au dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois au préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée au demandeur et au directeur départemental des territoires.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté et de la légalité



Adeline RAYNAUD



Préfet de l'Ariège

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE L'ARIEGE

Ordre du jour de la réunion du 15 avril 2021

Préfecture de l'Ariège

N° de dossier	Site d'implantation	Demandeur	Caractéristiques du projet	Heure de passage indicatif
P032920921	Route de Saint-Girons - 09400 TARASCON- SUR-ARIEGE	SCI VPFC	Projet d'extension du magasin « Mon Brico » situé route de Quié à Tarascon-sur-Ariège, pour une surface de vente de 1 439,16 m ² .	14h30

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général

Signé

Stéphane DONNOT

**SDIS 09
Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude opérationnelle
de l'équipe Feux d'Espaces Naturels – Module Brûlage dirigé –
pour l'année 2021**

**La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Forestier L 131 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

A R R Ê T E

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Feux d'espaces naturels, Module Brûlage Dirigé du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
1	Cne	ANTONIUTTI Patrick	SPV	Tarascon-sur-Ariège	M1, M2, M3	Conseiller technique départemental Chef de Chantier
2	Adj	OLIVEIRA Jacques	SPV	Vèbre	M1, M2, M3	Conseiller Technique Adjoint Chef de Chantier
3	Adj	PORRA Olivier	SPP/SPV	Saint-Girons/Foix	M1, M2, M3	Chef de Chantier
4	Ltn	AUTHIER François	SPV	Vèbre	M1	Equipier

5	Ltn	MAURY Thierry	SPV	Auzat	M1	Equipier
6	Ltn	SAINT FELIX Anthony	SPV	Ax-les-Thermes	M1	Equipier
7	Adc	GADAIS Sandrine	SPP/SPV	Direction / Mirepoix	M1	Equipier
8	Adc	LAURENT Jean-Luc	SPV	Vèbre	M1	Equipier
9	Adc	PATINO Philippe	SPV	Foix	M1	Equipier
10	Adj	ANTONIUTTI Benoît	SPV	Pamiers	M1	Equipier
11	Adj	MALHEIRO Daniel	SPV	Tarascon-sur-Ariège	M1	Equipier
12	Adj	MOREREAU Nicolas	SPV	Mazères	M1	Equipier
13	Sgt	ANTONINI Emmanuel	SPV	Saint-Girons	M1	Equipier
14	Sap	CALVET Guilhem	SPV	Tarascon-sur-Ariège	M1	Equipier

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le

29 MARS 2021

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

SDIS 09 Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle de l'équipe Cynotechnique – Module Avalanches pour l'année 2021

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Cynotechnique Module Avalanches du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction	Chien
1	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	-	Officier référent	-
2	Adc	ANTRAS Laurent	SPV	Varilhes	-	Conseiller Technique	-
3	Cap	MATTHEY Dorian	SPV	Foix/ Ax-les-Thermes	Brevet national maitre-chien d'avalanche	Recherche en avalanche	SNOW Né le 25/08/2016 Puce 250269802669449

4	Sap	PEYRE Cédric	SPV	Ax-les-Thermes	Brevet national maître-chien d'avalanche	Recherche en avalanche	BAX Né le 15/06/2010 Puce 250269604063927
---	-----	--------------	-----	----------------	--	------------------------	--

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

SDIS 09 Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle de l'équipe Cynotechnique – Module Recherche de Victimes Immergées pour l'année 2021

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Cynotechnique Module Recherche de Victimes Immergées du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction	Chien
1	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	-	Officier référent	-
2	Adc	ANTRAS Laurent	SPV	Varilhes	CYN3	Conseiller technique Recherche de victimes immergées (sur berges ou embarcation)	GHOST Puce 250269801884989

3	Adc	BOUFFINIER Régis	SPV	Pamiers	CYN1	Conducteur Cynotechnique Recherche de Personnes immergées (sur berges ou embarcation)	HEROS Puce 250268710281845
4	Cap	MATTHEY Dorian	SPV	Foix/ Ax-les-Thermes	CYN1	Conducteur Cynotechnique Recherche de Personnes immergées (sur berges ou embarcation)	SNOW Puce 250269802669449

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

SDIS 09 Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle de l'équipe Cynotechnique – Module Recherche en décombres et Recherche de personnes égarées pour l'année 2021

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Cynotechnique Module Recherche en décombres et recherche de personnes égarées du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction	Chien
1	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	-	Officier Référent	-

2	Adc	ANTRAS Laurent	SPV	Varilhes	CYN3	Conseiller technique Recherche en décombe et recherche de personnes égarées	GHOST Puce 250269801884989
							OSMAN Puce 250268501525560 <u>En formation</u>
3	Adc	BOUFFINIER Régis	SPV	Pamiers	CYN1	Conducteur Technique Recherche en décombres et Recherche de Personnes égarées	HEROS Puce 250268710281845
4	Cap	MATTHEY Dorian	SPV	Foix / Ax-les-Thermes	CYN1	Conducteur Technique Recherche en décombres et Recherche de Personnes égarées	SNOW Puce 250269802669449

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER

SDIS 09
Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle
de l'équipe Feux d'Espaces Naturels – Module Détachement d'Intervention Hélicopté (D.I.H.)
pour l'année 2021

La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

A R R Ê T E

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Feux d'Espaces Naturels, Module D.I.H. du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021 :

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
1	Ltn	COURATIER Jérôme	SPV	Vèbre	DIH3	Conseiller technique départemental Chef de détachement
2	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	DIH3	Chef de détachement
3	Ltn	ASNA Paul	SPV	Vèbre	DIH3	Chef de détachement
4	Adc	MAGALHAES Manuel	SPV	Foix	DIH3	Chef de détachement

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
5	Ltn	DUPUY Jean François	SPV	La-Bastide-de-Sérou	DIH 2	Chef d'équipe
6	Ltn	TEYCHENNE Gilbert	SPV	Le-Mas-d'Azil	DIH 2	Chef d'équipe
7	Ltn	TEYCHENNE Jean-Philippe	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 2	Chef d'équipe
8	Ltn	SAINT FELIX Anthony	SPV	Ax-les-Thermes	DIH 2	Chef d'équipe
9	Adc	LAURENT Jean Luc	SPV	Vèbre	DIH 2	Chef d'équipe
10	Adc	PEREIRA Jean Charles	SPV	Foix	DIH 2	Chef d'équipe
11	Adc	ROUCARIES Eric	SPV/SPP	Foix	DIH 2	Chef d'équipe
12	Adj	LANAU Thomas	SPV	Ax-les-Thermes	DIH 2	Chef d'équipe
13	Adj	MALHEIRO Daniel	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 2	Chef d'équipe
14	Adj	MOREREAU Nicolas	SPV	Mazères	DIH 2	Chef d'équipe
15	Adj	OLIVEIRA Jacques	SPV	Vèbre	DIH 2	Chef d'équipe
16	Adj	PEREIRA Frédéric	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 2	Chef d'équipe
17	Adj	PORRA Olivier	SPP/SPV	Saint-Girons / Foix	DIH 2	Chef d'équipe
18	Sch	ROBIN Thomas	SPV	Foix	DIH 2	Chef d'équipe
19	Sch	ROUZAUD Fabrice	SPP	Lavelanet	DIH 2	Chef d'équipe
20	Cch	SOULA Frédéric	SPV/SPP	Saint-Girons	DIH 2	Chef d'équipe
21	Adc	BARRIERE Ludovic	SPV	Bélesta	DIH 1	Equipier
22	Adj	GAYCHET Vincent	SPV	Mas d'Azil	DIH 1	Equipier
23	Adj	ROUZAUD Grégory	SPV	Auzat	DIH 1	Equipier
24	Sch	BRUGNARA Sébastien	SPV	La-Bastide-de-Sérou	DIH 1	Equipier
25	Sch	L'HERMINIER Dimitri	SPV	Massat	DIH 1	Equipier
26	Sch	WAROQUIER Aurélien	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 1	Equipier
27	Sgt	ANTONINI Emmanuel	SPV	Saint-Girons	DIH 1	Equipier
28	Sgt	BAYCHE Olivier	SPV	Varilhes	DIH 1	Equipier
29	Sgt	GAVOIS Geoffrey	SPV	Foix	DIH 1	Equipier

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
30	Sgt	GUTTIEREZ Iris	SPV	Ax-les-Thermes	DIH 1	Equipier
31	Sgt	SAUMIER Kévin	SPV	Vèbre	DIH 1	Equipier
32	Cch	ABRIBAT Jonathan	SPV	Foix	DIH 1	Equipier
33	Cch	ARSEGUER Luce	SPV	Foix	DIH 1	Equipier
34	Cch	CHAMPAGNE Ulrich	SPV	Saverdun	DIH 1	Equipier
35	Cch	DA COSTA Cédric	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 1	Equipier
36	Cch	GAYCHET Stéphane	SPV	Foix	DIH 1	Equipier
37	Cap	ALVES Laëtitia	SPV	Vèbre	DIH 1	Equipier
38	Cap	DULAURANS Kenny	SPV	Laroque d'Olmes	DIH 1	Equipier
39	Cap	FOURCADE Paul	SPV	Ax-les-Thermes	DIH 1	Equipier
40	Cap	MEDAL Quentin	SPP/SPV	Foix	DIH 1	Equipier
41	Cap	SENTENAC Cyril	SPV	Lézat-sur-Lèze	DIH 1	Equipier
42	Sap	CALVET Guilhem	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 1	Equipier
43	Sap	COURATIER Marlène	SPV	Tarascon-sur-Ariège	DIH 1	Equipier

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER

**SDIS 09
Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle
de l'équipe Feux d'Espaces Naturels, Module Feux de Forêts
pour l'année 2021**

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

A R R Ê T E

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Feux d'Espaces Naturels, Module Feux de Forêts, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
1	Col hc	DIDIER Fabien	SPP	Direction	FDF5	Chef de site
2	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	FDF5	Chef de Site
3	Cne	ANTONIUTTI Patrick	SPV	Tarascon-sur-Ariège	FDF4	Chef de Colonne
4	Cne	SINGLARD Loïc	SPP	Pamiers	FDF4	Chef de Colonne
5	Cdt	SADDIER Julien	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
6	Cne	GULLINO Sophie	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe
7	Ltn	ASNA Paul	SPV	Vèbre	FDF3	Chef de Groupe
8	Ltn	AUTHIER François	SPV	Vèbre	FDF3	Chef de Groupe
9	Ltn	BONNET Joël	SPV	Pamiers	FDF3	Chef de Groupe
10	Ltn	CANREDON Yannick	SPV	Foix	FDF3	Chef de Groupe
11	Ltn	COURATIER Jérôme	SPV	Vèbre	FDF3	Chef de Groupe
12	Ltn	DELMAS Pascal	SPV	Bélesta	FDF3	Chef de Groupe
13	Ltn	DIEUDONNE Walter	SPV	Foix	FDF3	Chef de Groupe
14	Ltn	FAUCONNET Patrice	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe
15	Ltn	GARCIA Joël	SPV	Mirepoix	FDF3	Chef de Groupe
16	Ltn	GARDES Jean-Philippe	SPV	Mazères	FDF3	Chef de Groupe
17	Ltn	LAOUISSI Kamal	SPP/SPV	Direction	FDF3	Chef de Groupe
18	Ltn	MARTINEZ Eric	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe
19	Ltn	MONTAILLER Ghislain	SPP	Foix	FDF3	Chef de Groupe
20	Ltn	PENOT Sébastien	SPP	Saint-Girons	FDF3	Chef de Groupe
21	Ltn	PINA David	SPP	Lavelanet	FDF3	Chef de Groupe
22	Ltn	POUECH Patrick	SPV	Foix	FDF3	Chef de Groupe
23	Ltn	RAVALEUX Roland	SPV	Varilhes	FDF3	Chef de Groupe
24	Ltn	SCHNEIDER Patrice	SPV	Pamiers	FDF3	Chef de Groupe
25	Ltn	SEILLE Marc	SPV	Saint-Girons	FDF3	Chef de Groupe
26	Ltn	SPECIA Christophe	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe
27	Adc	ANTONIUTTI Patrick	SPP	Direction	FDF3	Chef de Groupe
28	Adc	GADAIS Sandrine	SPP/SPV	Direction / Mirepoix	FDF3	Chef de Groupe

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER

**SDIS 09
Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle
de l'équipe Gestion Opérationnelle de Commandement
pour l'année 2021**

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

A R R Ê T E

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Gestion Opérationnelle de Commandement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
1	Col hc	DIDIER Fabien	SPP	Direction	GOC5	Chef de site
2	Cdt	DELPAS Benoit	SPP	Direction	GOC5	Chef de site
3	Cdt	SADDIER Julien	SPP	Direction	GOC5	Chef de site
4	Cne	ANTONIUTTI Patrick	SPV	Tarascon-sur-Ariège	GOC4	Chef de colonne
5	Cne	GULLINO Sophie	SPP	Direction	GOC4	Chef de Colonne

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
6	Cne	SINGLARD Loïc	SPP	Pamiers	GOC4	Chef de Colonne
7	Ltn	BONNET Joël	SPV	Pamiers	GOC3	Chef de Groupe
8	Ltn	BLIN Alison	SPP	Direction	GOC3	Chef de groupe
9	Ltn	CANREDON Yannick	SPV	Foix	GOC3	Chef de Groupe
10	Ltn	DELMAS Pascal	SPV	Bélesta	GOC3	Chef de Groupe
11	Ltn	DIEUDONNE Walter	SPV	Foix	GOC3	Chef de Groupe
12	Ltn	DUMAS Jean-Michel	SPV	Saverdun	GOC3	Chef de Groupe
13	Ltn	DUPUY Maxime	SPP/SPV	Direction	GOC 3	Chef de Groupe
14	Ltn	FARRES Gérard	SPV	Saverdun	GOC3	Chef de Groupe
15	Ltn	FAUCONNET Patrice	SPV	Lavelanet	GOC3	Chef de Groupe
16	Ltn	GARDES Jean-Philippe	SPV	Mazères	GOC3	Chef de Groupe
17	Ltn	HAZANBEGOVIC Patrick	SPV	Saint- Girons	GOC 3	Chef de Groupe
18	Ltn	LAGORS Stéphane	SPP/SPV	Direction / Foix	GOC3	Chef de Groupe
19	Ltn	LAOUISSI Kamal	SPP/SPV	Direction	GOC3	Chef de Groupe
20	Ltn	MARTINEZ Eric	SPP/SPV	Direction	GOC3	Chef de Groupe
21	Ltn	MONTAILLER Ghislain	SPP/SPV	Foix	GOC3	Chef de Groupe
22	Ltn	PENOT Sébastien	SPP/SPV	Saint-Girons	GOC3	Chef de Groupe
23	Ltn	PINA David	SPP/SPV	Lavelanet	GOC3	Chef de Groupe
24	Ltn	POUECH Patrick	SPV	Foix	GOC3	Chef de Groupe
25	Ltn	RAVALEUX Roland	SPV	Varilhes	GOC3	Chef de Groupe
26	Ltn	RIEU Patrick	SPV	Direction	GOC3	Chef de Groupe
27	Ltn	SCHNEIDER Patrice	SPV	Pamiers	GOC3	Chef de Groupe
28	Ltn	SPECIA Christophe	SPP/SPV	Direction	GOC3	Chef de Groupe
29	Ltn	TARTARIN Alain	SPV	Lavelanet	GOC3	Chef de Groupe
30	Ltn	TERRE Frédéric	SPV	Mirepoix	GOC3	Chef de groupe
31	Ltn	ZANUTTINI Nicolas	SPV	Pamiers	GOC3	Chef de Groupe
32	Ltn	ASNA Paul	SPV	Vèbre		Chef de Groupe

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
33	Ltn	AUTHIER François	SPV	Vèbre		Chef de Groupe
34	Ltn	BABY Philippe	SPV	Mirepoix		Chef de Groupe
35	Ltn	BERGE Didier	SPV	Mazères		Chef de Groupe
36	Ltn	COURATIER Jérôme	SPV	Vèbre		Chef de Groupe
37	Ltn	GARCIA Joël	SPV	Mirepoix		Chef de Groupe
38	Ltn	MARAIS Frédéric	SPV	Pamiers		Chef de Groupe
49	Ltn	MALATESTTE Christian	SPV	Seix		Chef de Groupe
40	Ltn	PELOUS Bernard	SPV	Laroque d'Olmes		Chef de Groupe
41	Ltn	SAUZET Gilles	SPV	Varilhes		Chef de Groupe
42	Ltn	SEILLE Marc	SPV	Saint-Girons		Chef de Groupe
43	Ltn	SEUBE Mac-Henri	SPV	Castillon-en-Couserans		Chef de Groupe

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER

**SDIS 09
Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude Opérationnelle
de l'équipe Cadre Feux Tactiques
pour l'année 2021**

**La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L 741-2 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Janvier 2020 portant approbation du règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège ;

Vu la proposition du Conseiller Technique ;

Vu l'avis du Chef du Groupement Opérations ;

Sur proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.

A R R Ê T E

Article 1 :

Le présent arrêté fixe la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe Cadre Feux Tactiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont participé aux activités de maintien des acquis 2020 et sont donc inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle au titre de l'année 2021:

N°	Grade	Nom Prénom	Statut	Affectation	Formation	Fonction
1	Cne	ANTONIUTTI Patrick	SPV	Tarascon-sur-Ariège	Cadre Feux Tactiques	Conseiller technique départemental

Article 3 :

Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le **29 MARS 2021**

La Préfète de l'Ariège

SIGNÉ

Sylvie FEUCHER